



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, professeurs des écoles, psyEN et AESH du 1er degré des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE

📍 Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

☎ 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

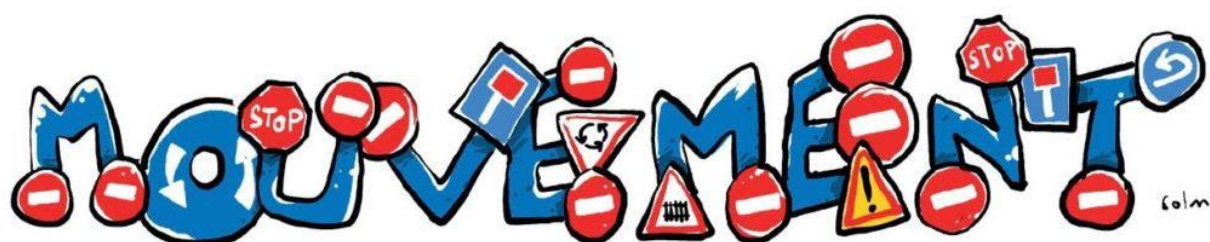
✉ contact@snudifo13.org



mardi 19 mai 2026

MOUVEMENT 2026

Réception et contestation des accusés



Les accusés de réception du mouvement intra sont disponibles ce jour dans le serveur MVT1D (onglet "Accusé de réception")

Il est indispensable de bien vérifier si les infos sont correctes (voeux, priorités, éléments de barème) et de le contester dans Colibris le cas échéant !

Rappel

Aucune contestation envoyée par mail ne sera prise en compte !

Nous vous conseillons d'enregistrer votre contestation pour en garder une trace et de nous la transmettre à contact@snudifo13.org afin que nous puissions suivre votre dossier.

Date limite pour contester votre AR :

mardi 2 juin

N'attendez pas le dernier moment pour contester sur Colibris !

Retrouvez [ICI](#) notre tutoriel sur notre chaine Youtube

[Comment contester son barème sur Colibris ?](#)



CODE DE SUIVI

RTFQJQHL

1 2 3 4

Votre identité



RH - CONTESTATION DE BARÈME - MOUVEMENT PÉDAGOGIQUE 2023 (1D) - DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE VÉRIFICATION DE BARÈME

Les contestations sont recevables durant la phase de consolidation du 3 au 17 mai à 23h59. Il est rappelé qu'au terme de cette phase, le barème est réputé définitif après réponse de la DPE à la contestation.

Nom *

Lopez

Prénom *

Sandra

portail-aix-marseille.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/



Comment lire son accusé de réception ?

Il faut vérifier la page 1 de l'accusé, mais aussi les autres pages !
Nous vous conseillons de vérifier chaque vœu, surtout si vous avez des bonifications spécifiques liées à des postes particuliers, ou une réitération du premier vœu.

Colonne « Modalité » :

La modalité d'affectation **TPD** correspond à une affectation à titre définitif.

La modalité d'affectation **PRO** correspond à une affectation à titre provisoire. Cette affectation est provisoire si vous n'avez pas le diplôme ou la qualification pour obtenir le poste à titre définitif.

Colonne « Priorité » :

Priorité 1 : Vœu pour rester sur son support de formation CAPPEI ou pour une priorité absolue sur une direction

Priorité 10 : Priorité « normale » (possède le diplôme et/ou l'habilitation requis)

Priorité 15 : Priorité sur le poste spécialisé ou avec une certification (ex : départ en formation CAPPEI 1ère année en 2026/2027)

Priorité 30 : Ne dispose pas des conditions pour obtenir le poste (diplôme, certification, liste d'aptitude...). **Permet d'obtenir le poste à titre provisoire**

Priorité 90 : Ne dispose pas des conditions pour obtenir le poste (diplôme, certification, liste d'aptitude...) = suppression du vœu

En cas de doute contactez-nous !

Colonne "Barème"

La somme des points du tableau « barème de base » est le barème minimal que vous verrez indiqué dans la colonne « Barème » en face de chaque vœu.

Cependant, le barème peut être différent d'un vœu à l'autre. Ce sont alors certains points du tableau « éléments de barème valorisés » (page 1) qui s'ajoutent au barème de base pour certains vœux (mesure de carte, bonif médical, etc...)

Nous vous conseillons de consulter le [Guide pratique Mouvement 2026](#) si vous avez un questionnement sur le barème et/ou d'utiliser notre calculateur de barème [Calculer son barème en ligne](#) .

En cas de doute contactez-nous !

[Lien vers la page
spéciale du
mouvement](#)

**Pour toute question, contactez vos élus
SNUDI FO 13 à la CAPD**



**Franck
NEFF**
Brigade REP+
Marseille 14ème
07.62.54.13.13



**Laurence
ROUVIERE**
Adjointe
Marseille 14ème
06.27.02.14.16



**Sandra
LOPEZ**
Adjointe
Arles
06.27.34.73.17



**Cécile
BOULAY**
Brigade
Allauch
06.38.03.70.13



**Julie
BESSE**
Directrice
Marseille 15ème
06.56.77.35.62



**Nicolas
BOILEAU**
Brigade REP+
Marseille 14ème
06.22.75.23.84

**C'est le moment d'adhérer ou de réadhérer
au SNUDI FO 13 pour l'année 2026**



C'EST NOUVEAU!!

**Vous pouvez désormais utiliser
HelloAsso pour adhérer en ligne
au SNUDI FO 13 et régler par
CB en une seule fois !**

[Adhérer en ligne
par CB](#)

[Télécharger le
bulletin 2026](#)

**Le syndicat ne peut pas fonctionner sans la solidarité de ses
adhérents. Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de**

droits !

RAPPEL : Vous recevrez votre reçu fiscal en janvier 2027 et vous pouvez **déduire 66% de votre cotisation** dans votre déclaration d'impôt 2027 (revenus les revenus 2026)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

